



**SYNERGIE DES MISSIONS D'OBSERVATION
CITOYENNE DES ELECTIONS**

**DECLARATION
N°001/SYMOCEL/CN/04/2025
RELATIVE A LA PUBLICATION DE LA
FEUILLE DE ROUTE 2025-2029.**

AVRIL 2025

La Synergie des Missions d'Observation Citoyenne des Elections, SYMOCEL a pris connaissance de la publication de la feuille de route électorale 2025 -2029 rendue publique en date du 04 avril 2025 par le président de la Commission Nationale Electorale Indépendante (CENI).

La CENI justifie la publication de cette feuille de route par le fait : « Notre pays, la RDC, avance sur le chemin exigeant de la démocratie. Ce chemin est semé de défis, mais il est aussi porteur d'espoir et de progrès. (...) Nous voulons avoir le temps de planifier sereinement, de tirer pleinement les leçons du passé, d'améliorer nos méthodes et nos outils, et surtout, le temps d'organiser les élections à venir dans un esprit de maîtrise, d'inclusivité et de transparence accrues. »

Tout en reconnaissant avec la CENI **la régularité** des scrutins combinés de décembre 2023 et **les défis logistiques titanesques inhérents à la dimension du pays, à l'enclavement des provinces et aux difficultés supplémentaires découlant de la saison pluvieuse** ;

Pour la SYMOCEL, la publication de cette feuille de route inspire : i) d'établir des constats, ii) d'en tirer les conséquences et iii) de faire quelques recommandations, élémentaires, par ailleurs.

I. Des constats inéluctables

Cette publication impose à tout observateur de ce processus les constats suivants :

- L'équipe actuelle de la CENI a pris fonction en date du 26 octobre 2021 pour un mandat de 6 ans qui devrait expirer en juillet 2027.
- La CENI avait publié en date du 26 novembre 2022 le calendrier électoral 2021- 2027 bouclant les opérations du cycle électoral correspondant à la durée de son mandat ;
- Le calendrier électoral du processus 2022-2027, publié après mult-tergiversations par la CENI avait prévu 15 scrutins qui sont : celui du président de la République, des députés nationaux, des sénateurs, des députés provinciaux, des gouverneurs et des vice-gouverneurs des provinces, des maires, des maires adjoints, des bourgmestres et des bourgmestres adjoints, ainsi que des conseillers municipaux, des conseillers des secteurs et des chefferies, scrutins indirects des chefs des secteurs et chefs des secteurs adjoints.
- 5 des 15 scrutins (du Président de la République, des députés nationaux, des sénateurs, des députés provinciaux, des gouverneurs et des vice-gouverneurs des provinces) ont été organisés dans un contexte hautement complexe et appelant à une évaluation de haute objectivité par toutes les parties prenantes, pour tenir éviter la descente aux enfers d'une démocratie qui s'affiche de plus en plus comme « le pouvoir des élus par des institutions et pour des institutions » à la place de ce que la démocratie est « le pouvoir du peuple par le peuple et pour le peuple » ;
- 1 scrutin, celui des conseillers municipaux, copié sous le modèle de la démocratie progressive de la colonisation a débouché sur un imbroglio total et créant une confusion qui crée deux administrations parallèles et totalement incollables ;
- 9 Scrutins qui devaient servir à l'établissement d'une base démocratique à tous les niveaux n'ont pas connu le début de mise en œuvre, notamment des maires, des maires adjoints, des bourgmestres et des bourgmestres adjoints, ainsi que des conseillers municipaux.
- Avec deux territoires exclus du processus, ceux de Rutshuru et de Masisi, le processus a justifié d'une partialité et d'un mépris des voix des électeurs.
- La question de détention de matériel sensible par la CENI par des particuliers est restée non éclaircie jusqu'à ce jour ;

- Le défi d'implication de certaines institutions de gestion des contentieux (des candidatures et des résultats) dans la falsification des résultats par la corruption et l'ingérence dans les compétences des jugements des autres cours ;
- Le non-respect des électeurs et de la loi privant la démocratie de ses principes fondamentaux ;
- S'agissant de la transparence, il convient de noter que la planification, la gestion de toutes les opérations se sont faites sans que la CENI ait été capable de publier son budget des opérations, ce qui est contraire aux bonnes pratiques.

II. Des conséquences d'une double planification

Il est évident que cette publication d'une nouvelle feuille de route occasionne des conséquences, dont les principales sont notamment :

- Une double planification du processus électoral là ou juste une mise à jour du calendrier est requise ;
- Une double budgétisation des opérations, notamment la mise à jour des cartographies ; l'identification et l'enrôlement des électeurs, (la CENI ferait deux fois ces opérations pour le même processus)
- Inévitablement un gaspillage de ressources financières ;
- Une inconstance quant aux ambitions et aux objectifs à atteindre dans la consolidation de la démocratie ;
- Par sa feuille de route 2024 -2029, la CENI dénie toutes ses obligations et tout son engagement à réaliser son propre calendrier, sans aucune justification valable.
- Par cette feuille de route la CENI empiète et piège la nouvelle administration de la CENI qui a pourtant le droit de faire sa propre évaluation de la situation et d'élaborer sa propre planification des étapes du processus électoral.
- La feuille de route est publiée sans budget, allant à l'encontre des principes de transparence, de planification inclusive et des bonnes pratiques

De ce qui précède, la SYMOCEL juge totalement inconfortable, injustifiable et incompréhensible la publication d'une nouvelle feuille de route par la CENI là où celle-ci devait publier une actualisation de son propre calendrier qu'elle peine à réaliser.

III. Des recommandations

1. A LA CENI, pour justifier de la transparence évoquée

- De publier le budget lié à son calendrier 2021-2027 et du rapport de gestion de celui-ci ;
- De publier un calendrier actualisé.

2. AU PARLEMENT

- De récuser la présente feuille de route de la CENI ;
- D'exiger de la CENI la publication d'un calendrier électoral actualisé avec budget ;
- D'instruire la Cour de Comptes de diligenter à la CENI un audit de gestion pour clarifier la gestion des fonds reçus dans le cadre de la mise en œuvre de son calendrier 2021-2027.

3. GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE

- De récuser la présente feuille de route de la CENI ;
- D'exiger de la CENI la publication d'un calendrier électoral actualisé avec budget ;
- De clarifier le rôle de l'ONIP dans l'identification et l'enrôlement des électeurs et d'élaguer toute confusion en cela avec le travail de la CENI ;

4. AU MINISTERE DE L'INTERIEUR

- De finaliser pour le compte du Gouvernement l'évaluation du processus électoral en cours, de manière la plus inclusive possible

5. A L'INSPECTION GENERALE DES FINANCES (IGF)

- De diligenter une mission d'audit à la CENI pour la gestion des finances relevant des opérations électorales dans le cadre du calendrier 2022 -2027 ;

6. A LA SOCIETE CIVILE ET AUX PARTIES PRENANTES

- D'œuvrer de manière à rendre la CENI redevable des principes démocratiques élémentaires dans le cadre de la gestion des opérations électorales pour la consolidation de la démocratie en République Démocratique du Congo.

7. A LA POPULATION CONGOLAISE

- De s'approprier sa démocratie et de ne pas la laisser devenir une démocratie des institutions pour la démocratie
- De se mobiliser pour préserver sa démocratie, car elle est le souverain primaire et la source, l'essence et le consommateur de la démocratie qui est « le pour voir du peuple, par le peuple et pour le peuple », principe qui lui soumet et rend redevable à elle, les institutions et les acteurs

La MOE-SYMOCEL opère en toute indépendance et de manière neutre. Ses observateurs sont tenus de respecter un code de conduite répondant aux normes internationales en matière d'observation électorale. Son mandat est d'observer et d'analyser l'ensemble du processus électoral afin d'en réaliser une évaluation impartiale, neutre et objective. Ses analyses sont basées sur les normes et engagements nationaux et internationaux souscrits par la République Démocratique du Congo en matière d'élections démocratiques.

Fait à Kinshasa, le 08/04/2025

**POUR LA SYMOCEL,
Luc LUTALA KYAD'I
Coordonnateur National**



Adresse physique :

55, Avenue Dodoma, Commune de Lingwala / Kinshasa
République Démocratique du Congo

Téléphones: +243 815 203 199 ; +243 817 306 093

fosymocell01@gmail.com, lotalaky@gmail.com / www.symocel.org

Facebook: MOE SYMOCEL / Twitter : @symocel